



Produire de l'Énergie, se loger, se déplacer, se nourrir, consommer: comment réussir la transition énergétique et atteindre la neutralité carbone en 2025 ?

Compte-rendu Réunion d'initiative locale FISMES (51 170)

26 novembre 2024 17h00-20h30– Salle du Comité d'action communale (CAC)

Participants : 20 présents

Intervenants

Monsieur Charles GOSSARD Maire de Braine, Conseiller communautaire du Grand Reims

Monsieur Denis MICHAUT (GRDF Conseiller collectivités territoriales Grand Est)

Monsieur Jean-Louis VARIN, Président EEDAM Marne

Monsieur Nicolas BOUR Conseiller technique EEDAM

La réunion a fait l'objet d'une information publique sur le tableau d'affichage, le panneau d'information numérique de la ville de Fismes , et dans l'UNION du 19 novembre et de mailing d'EEDAM vers les parties prenantes du département de la Marne (Communauté urbaine du Grand Reims, Maires, Conseil départemental, Conseil régional, SIEM51,...).

Monsieur Charles GOSSARD ouvre la réunion en se félicitant de cette initiative pour associer les habitants et élus de Fismes et salue l'engagement d'EEDAM depuis plus de 2 ans pour associer et informer les élus sur les enjeux de la transition énergétique. Ce travail de terrain est suivi avec attention par les élus et notamment par les élus du Grand Reims très engagés sur la transition énergétique avec une forte attention aux impacts sur les habitants, notamment en zone rurale

Il remercie EEDAM de porter cette démarche d'élargissement des enjeux et de faire intervenir des experts du domaine des énergies thermiques renouvelables, trop peu connues des élus.

L'ordre du jour prévoit les séquences suivantes d'information, de travail collectif et de synthèse :

- a) Accueil des participants et dispositions pratiques ;
- b) Chiffres-clé Présentation et évaluation de la PPE 3 ;
- c) Travail en atelier sur les pistes de progrès ;
- d) Restitution des ateliers ;
- e) Synthèse des propositions ;
- f) Evaluation des propositions par les participants

Monsieur Jean-Louis VARIN remercie les participants qui ont répondu présents malgré le délai très court imposé par le calendrier de la concertation, présente les principes de la réunion centrée sur la Programmation pluriannuelle de l'Énergie, enjeu majeur de rééquilibrage des territoires en France.

Il précise les recommandations fixées par le gouvernement pour ces réunions d'initiative locale et demande à chacun de se connecter sur Slido#1065524 pour pouvoir interagir à la fois avec des questions durant les présentations et durant les phases d'évaluation avant et après les ateliers de travail. Il leur souhaite une bonne réunion participative et attends leurs propositions.

Monsieur Nicolas BOUR présente les chiffres-clé de l'Energie en France et en Europe

- a) Facture énergétique de la France ;
- b) Production primaire et consommation finale ;
- c) Evolution des consommations par secteur (Mobilité, Résidentiel, Industrie, Tertiaire, Agriculture) et poids de l'électricité en volume, et en coût ;
- d) Evolution Consommations/Investissements en Europe entre 2000 et 2023 ;
- e) Impact de la production électrique en Europe sur la décarbonation de la production d'énergie ;
- f) Impact de la production d'électricité en France sur les prix de marché ;
- g) Coût complet des différentes solutions électriques en France ;
- h) Evolution du prix des énergies entre 1990 et 2023 (Particuliers/Entreprises).

Il présente ensuite le cadre général (SNBC, PNACC...) et les principes du document de Programmation pluriannuelle de l'Energie (PPE3) soumis à la concertation :

- a) Programmation pluriannuelle de l'Energie : Quoi ? Pourquoi et comment ?
- b) Enjeux de la Programmation pluriannuelle de l'Energie ;
- c) Hypothèses du scénario central proposé par la Direction générale de l'Energie et du Climat ;
- d) Résultats en 2030 et 2035 pour les différentes Energies (électriques et non électriques) ;
- e) Evolutions de la consommation finale d'électricité entre 1990 et 2023 et la proposition PPE3 ;
- f) Evolutions de la réduction des énergies fossiles entre 1990 et 2023 et la proposition PPE3 ;
- g) Evolution Energies renouvelables (thermiques et électriques) en France entre 1990 et 2023.

Il répond ensuite aux demandes de précision sur les chiffres-clé et les hypothèses retenues par la DGEC sur la PPE3. Il précise que les enjeux additionnels de la PPE3 proposés par EEDAM visent à rendre plus opérationnelles et plus territorialisées les décisions qui seront prises lors de l'adoption de la PPE3, notamment sur la maîtrise du coût de l'électricité qui a « dérapé » depuis plus de 15 ans.

Monsieur Denis MICHAUT (Conseiller Collectivités territoriales Grand Est) présente l'évolution de l'histoire gazière depuis le milieu du XIX^{ème} siècle et le développement des biogaz (gaz verts) depuis 2010. Il précise que la France dispose du plus grand parc (744 en 2024) de sites de méthanisation en injection en Europe et dans le monde avec une production actuelle de 13 TWh et vise une production de 70 TWh en 2030, soit l'équivalent de la production de 11 EPR.

Il souligne que le biométhane est un levier important de l'énergie bas carbone (44grCO₂/MWh versus 227 pour le gaz naturel et 414 pour l'électricité produite dans une centrale à gaz). Il précise que ce chiffre pourrait descendre à 25 gr en prenant en compte la réduction de consommation de CO₂ dans l'agriculture (digestats du méthaniseurs comme fertilisants au lieu d'engrais minéraux importés). Les règles de l'ADEME ne permettent pas de prendre en compte cet effet à ce jour.

Il montre le rôle important du gaz dans le mix énergétique français pour assurer la pointe d'hiver grâce à sa capacité de stockage, à la différence des énergies électriques intermittentes. Pour le département de la Marne la consommation énergétique (Electricité+Gaz) était de 9430 GWh dont 57% de gaz et 10% de gaz vert (583 GWh). Pour le département de la Marne la cible en 2050 est de 2,9TWh ce qui représente pour les Cultures intermédiaires à vocation énergétique (CIVE) environ 1% de la surface agricole utile cultivable de la Marne (Total 630 000 ha).

Il explique la contribution gaz bas carbone de la méthanisation en valorisant les éco-produits agricoles, les déchets de l'industrie alimentaire, les déchets industriels, les éco-produits urbains et les CIMSE (cultures intermédiaires multiservices environnementaux) qui regroupent les Cultures intermédiaires à vocation énergétique (CIVE permettent de couvrir les sols entre 2 cultures principales) et les Cultures intermédiaires Pièges à nitrates (CIPAN). La cible est de 130 TWh en 2050.

Il présente ensuite une autre technologie de gaz vert bas carbone, la pyrogazeification qui permet le recyclage de biomasse sèche et ligneuse, de bois B (récupération bois meuble, peinture...) et de Combustible Solide de Récupération. Cette technique produit à la fois 90% de gaz de synthèse et de la chaleur. Une quarantaine de projets sont en cours de développement dans 10 Régions françaises.

La cible de la filière Gaz pour la SNBC est de produire 320 TWh de Gaz vert en 2050 (scénario intermédiaire entre le scénarios 3 et 4 de l'ADEME) dont 130 par méthanisation, 90 par pyrogazéification et 50 par gazéification hydrothermale. Dans un objectif de sobriété la consommation actuelle devrait baisser de 400 à 320 TWh en 2030 (avec plus de 20% de gaz verts) et donc avec 100% de gaz verts en 2050.

Plusieurs questions sont ensuite posées par les participants et les réponses sont apportées par les intervenants :

Usage CIVE méthanisation : GRDF précise que les disponibilités et réglementations actuelles permettent de garantir l'objectif haut de 70 TWh en 2030.

Multiplication par 4 des EnR (éolien/solaire) en 2035 : EEDAM précise que cet objectif de la PPE3 (243 TWh versus 58 en 2022) n'est pas conforme aux engagements du Président de la République début 2022 à Belfort, semble peu réaliste d'un point de vue opérationnel et introduit des risques supplémentaires majeurs pour la maîtrise du coût de l'électricité et la stabilité des réseaux RTE et ENEDIS. EEDAM a fait part de ces inquiétudes dans un courrier récent à la Directrice générale de la Direction Générale Energie et Climat.

Plus généralement EEDAM estime que l'exigence préalable d'évaluation et de bilan socio-économique de ces investissements, rappelée par le Premier Ministre lors de sa déclaration de politique générale du 1^{er} octobre, n'a pas été satisfaite à ce jour et que ces études sont essentielles avant de planifier et de lancer une concertation pour des investissements de plusieurs centaines de Milliards d'€.

EEDAM présente ensuite la grille d'évaluation pour une quinzaine de critères (Réseau, Territoire, Cadre de vie et environnement, décarbonation, efficacité économique et énergétique) des différentes solutions énergétiques pour la chaleur, la mobilité et l'électricité établie lors des réunions de consensus d'octobre 2022, puis présentées lors de différentes auditions au Conseil Economique Social et Environnemental (décembre 2022), à l'Assemblée Nationale (juillet 2023) et au Sénat (juin 2024).

EEDAM cite la communication récente de la Commission de régulation de l'Energie (CRE) sur les prix négatifs marché liés à la surproduction non pilotable des Energie renouvelables électriques (hors hydraulique) en France et en Europe.

EEDAM propose après ces informations de passer à l'étape interactive en évaluant la performance du projet PPE3 proposé par la DGEC par rapport à dix critères en fonction des objectifs de la PPE3 :

- a) Protection de Français en maîtrisant le cout de l'électricité ;
- b) Protection de la santé des Français ;
- c) Protection des Entreprises en maîtrisant le cout de l'électricité ;
- d) Protection du patrimoine commun (naturel, historique, culturel, mémoriel, immatériel.) ;
- e) Protection du cadre de vie ;
- f) Protection de la biodiversité ;
- g) Contribution à l'indépendance énergétique ;
- h) Protection des réseaux RTE/ENEDIS ;
- i) Contribution à la décarbonation ;
- j) Contribution au développement économique territoire

Après le vote des 15 participants ayant l'application slido, la note globale obtenue pour la PPE3 proposée à la concertation est de 4,6 sur 20. Cette évaluation est validée par les autres participants et est retenue pour la suite des ateliers. (Voir détails par critère sur la présentation powerpoint)

Après consultations des participants les thèmes retenus pour les groupes de travail concernent la production d'Energie, le Transport et le Bâtiment.

2 groupes de travail ont été constitués, ont désigné leur rapporteur. Les échanges ont durés 45' pour clarifier plusieurs points (les intervenants ont partagé leur temps entre le différents groupes) puis pour élaborer les propositions.

Les 2 rapporteurs se sont ensuite réunis pour faire la synthèse des propositions qui constituent les pistes d'amélioration des 2 groupes de travail pour la PPE en concertation et seront soumises à un 2^{ème} vote des participants :

Proposition 1 Développer l'isolation des bâtiments publics pour que l'Etat et les collectivités donnent l'exemple et adapter les DPE pour inclure l'hybridation Chaudière/PAC.

Proposition 2 : Développer le PV en autoconsommation collective avec des commandes publiques pour accélérer la mise en œuvre et favoriser l'investissement industriel ;

Proposition 3 ; Accélérer le développement du solaire thermique qui a l'un des meilleurs rendements ;

Proposition 4 : Arrêter les projets éoliens (terrestre et maritime) et les champs solaires (agrivoltaïsme) qui sont les principaux responsables des dérapages budgétaires de la transition écologique ;

Proposition 5 : Développer la géothermie par commande publique (Mutualisation avec les collectivités)

Proposition 6 : Modifier la cible utopique 2035 des voitures électriques individuelles, notamment en zone rurale et pour l'interurbain et se concentrer sur la décarbonation (électricité) des PL ;

Proposition 7 : Prendre les mesures nécessaires pour maîtriser le coût de l'électricité en revenant aux fondamentaux de la période 1980-2010.

Après la présentation des propositions d'amélioration de la PPE 3 et de leurs attendus, les participants ont été invités à voter via Slido pour une PPE modifiée incluant la totalité des 7 propositions. Elles ont conduit à une amélioration globale importante de la note chiffrée globalement à 18,4/20.

Les critères qui ont vu leur note s'améliorer significativement en raison de l'accélération des EnR thermiques sur les territoires sont les suivants : Indépendance énergétique (évaluée à au moins 20% supplémentaire) et développement économique des territoires.

L'arrêt de l'éolien et de l'agrivoltaïsme a influé très positivement les critères suivant : Maîtrise du coût de l'électricité pour les français et les entreprises, Patrimoine, Cadre de vie.

(Détail des résultats par critères en Annexe 1)

EEDAM a remercié les participants, les invite à contribuer sur la plateforme interactive de la concertation ouverte jusqu'au 16 décembre et à s'exprimer si ils le souhaitent (pour les personnes morales présentes) à travers des cahiers d'acteurs. EEDAM précise que de nombreuses informations et actualités sont disponibles sur le site du Réseau Energies Terre&Mer dont EEDAM est un des membres fondateurs. La 2^{ème} journée annuelle « Géothermie » organisée par la Région Grand Est aura lieu le 5 décembre à Metz (lien d'inscription sur le site www.retm.fr)

Annexe 1 : Détails des vote par critère (avant et après amélioration de la PPE) Notation de 1 à 5 (1:très mauvais /2:mauvais / 3:moyen/ 4:bon / 5:très bon)

Résultat avant et après propositions des groupes de travail FISMES				PPE mise en concertation	PPE modifiée avec 7 propositions	Gain des proposition	Raison principale de l'amélioration
Thème		Critère					
Protège les Français		Coût de l'électricité		1,08	4,84	3,76	Suppression de l'éolien et solaire plein champ
Protège la santé des Français		Impact Enquête publique		1,30	4,75	3,45	
Protège les Entreprises		Coût de l'électricité		1,24	4,69	3,45	Suppression de l'éolien et solaire plein champ
Protège le patrimoine		Impact patrimoines		1,00	4,77	3,77	Suppression de l'éolien et solaire plein champ
Protège le cadre de vie		Impact Paysage/ Immobilier		1,00	4,46	3,46	Suppression de l'éolien et solaire plein champ
Protège la biodiversité		Niv atteinte biodiversité		1,08	4,00	2,92	
Contribue à l'indépendance énergétique		VA locale et perenne		1,20	4,92	3,72	Deploiement plus rapide des EnR thermiques
Protège les réseaux RTE/ ENEDIS		Coûts additionnels réseau		1,14	4,31	3,17	
Contribue à la décarbonation		Réduction CO2		1,33	4,77	3,44	
Développement économique territoire		Emplois locaux		1,21	4,60	3,39	Deploiement plus rapide des EnR thermiques
		Total sur 20		4,63	18,44		

Annexe 2 : Présentation réunion FISMES



20241126EEDAMFis
mesRILPPE3.pdf